



AVIS DE CONCESSION

CHARTRES

SECTION I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Chartres, Place des Halles,
Point(s) de contact : Service marchés publics,
28019, Chartres Cedex, F, Téléphone : (+33) 2 37 23 40 64,
Courriel : marches.publics@agglo-ville.chartres.fr,
Fax : (+33) 2 37 23 41 80, Code NUTS : FRB02

Adresse(s) internet :

- Adresse principale : <http://www.chartres.fr>
- Adresse du profil acheteur : <https://marches.agglo-chartres.fr>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://marches.agglo-chartres.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées : par voie électronique via : <https://marches.agglo-chartres.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE :

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Délégation de Service Public Activités Enfance

II.1.2) Code CPV principal : Descripteur principal : 55240000

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : Délégation de Service Public Activités Enfance La procédure est « ouverte » : les candidats sont donc invités à déposer un pli contenant leur candidature et leur offre dans les conditions fixées au règlement de la consultation.

II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 7 150 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Délégation de service public

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

Code CPV principal : 55240000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRB02

Lieu principal d'exécution : Chartres (28000)

II.2.4) Description des prestations :

La ville de Chartres confie la gestion des activités suivantes sous la forme d'un affermage :

- La gestion de l'accueil périscolaire matin et soir ;
- La gestion des accueils de loisirs sans hébergement le mercredi et durant les vacances scolaires ;
- Le transport ;
- Les repas ;
- La gestion et l'accueil des classes de découverte sans hébergement au centre de loisirs dit « Le Rigard » ;
- L'organisation générale du service délégué au regard de la réglementation spécifique en vigueur pour chaque activité (et notamment celle mentionnée au Code de l'action sociale et des familles).

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

- Qualité de service offerte
- Qualité de l'offre économique

II.2.7) Durée de la concession : durée en mois : 60

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires : La durée de la DSP est de 5 ans fermes à compter du 02/09/2019.

Mots descripteurs : Délégation de service public

SECTION III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Extrait K bis ou tout document équivalent de moins de trois mois.

III.1.2) Capacité économique et financière : Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle : Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.4) Concession éligible au MPS : La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 15 janvier 2019 - 15:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

SECTION VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT : Il s'agit d'un marché renouvelable

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Modalités de financement : la rémunération du délégataire sera substantiellement liée aux résultats d'exploitation du service délégué, notamment par la perception directe de redevances perçues auprès des usagers. Il devra aussi rechercher des partenaires financiers pour l'ensemble des activités déléguées (CAF, Conseil Général...) et pourra, le cas échéant percevoir, une participation de la ville en contrepartie des contraintes de service public imposées.
- Une visite des sites pendant la période de consultation est facultative mais recommandée. Les modalités d'organisation de ces visites sont détaillées à l'article 4 du Règlement de la consultation

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif d'ORLEANS, 28 rue de la Bretonnerie, 45057, Orléans Cedex 1, F, Téléphone : (+33) 2 38 77 59 00, Fax : (+33) 2 38 53 85 16

VI.4.3) Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R. 551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants et R.551-7 à R.551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence « Tarn-et-Garonne », qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Greffe du Tribunal Administratif d'Orléans, 28 Rue de la Bretonnerie, 45057, Orléans Cedex 1, F, Téléphone : (+33) 2 38 77 59 00, Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr, Fax : (+33) 2 38 53 85 16

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 15 novembre 2018